

Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 2 décembre 2019
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : **NEEM MAAG**
Design Code : A17972A
Agi Code : 67298

MSDS: Version/Date : - / 28.08.2019

Fournisseur : Maag Profi, Syngenta Agro AG
Rudolf - Maag - Strasse 5
CH-8157 Dielsdorf
Suisse
Téléphone siège social : +41 44 855 88 77
Télécopie siège social : +41 44 855 87 01
E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com



Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

Numéro d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

Producteur : Andermatt BIOGARTEN AG
Stahlermatten 6
CH-6146 Grossdietwil
Tel. +41 (0)62 917 50 00
Fax. +41 (0)62 917 50 01
www.biogarten.ch
info@biogarten.ch

Directive des classification complémentaires pour la Suisse : P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Protection des jeunes travailleurs:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial NeemAzal-T/S

Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide et acaricide biologique

Utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Fournisseur Andermatt Biogarten AG

Adresse Stahlermatten 6
6146 Grossdietwil, Suisse

Téléphone +41 (0)62 917 5000 (heures de réception)

E-mail info@biogarten.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Selon règlement CLP/REACH (EC) No. 1272/2008 [CLP] : H317, H411

2.2 Éléments d'étiquetage

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et savon.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Absorber toute substance répandue.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208: Contient azadirachtine. Peut produire une réaction allergique.

Symboles et indications de danger:



Mention d'avertissement : attention

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation

3.2 Préparations

Préparation composée de substances figurent ci-après avec autres mélanges inoffensifs
Azadirachtin A (CAS 11141-17-6) 1%

Selon règlement CLP/REACH (EC) No. 1272/2008:
Sens. Peau 1;
H317;
EUH208-0147

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Eloigner la personne de la source de danger. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après inhalation Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec les yeux Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion Ne pas faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Boire assez de l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.

Recommandation pour le médecin Traitement symptomatique

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sans effets aigus ou retardés connus

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Au cas d'inconscience : consultez un médecin d'urgence.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone (CO₂)
Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Un incendie peut provoquer la formation de vapeurs/gas dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Afin de protéger des personnes et de rafraîchir des récipients dans une zone de danger, utiliser de l'eau pulvérisée. Empêcher l'afflux du produit. Protection respiratoire indépendante et protection des yeux nécessaires pour personnes avec exposition à la fumée ou aux vapeurs.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des lunettes et des gants protecteurs. Assurer une bonne aération. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pomper le matériel ou recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer à fond avec de l'eau le sol ou les objets souillés par ce produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 ainsi que protection individuelle voir rubrique 8

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact inutile avec le produit. L'emploi abusif peut nuire à la santé. Ne pas boire, manger ni fumer en travaillant. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter des coulages ; risque de dérapage. Utiliser des récipients collecteurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. À conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré. Protéger de la chaleur, de l'humidité et du soleil.

Class de stockage 10 (classification propre).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide/Acaricide (contre arthropodes) biologique

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau

Gant de protection, vêtements de coton

Protection respiratoire

Pas nécessaire

Risques thermiques

Pas nécessaire

Autres

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme

liquide visqueuse

Couleur

brun

Odeur

caractéristique, odeur de Neem

Seuil olfactif

non déterminé

Valeur du pH

7±0.2

Point de fusion

non déterminé

Point d'ébullition

non déterminé

Point d'inflammation

171°C

Taux d'évaporation

non déterminé

Inflammabilité

non déterminé

| | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Limite inférieure et supérieure d'explosibilité | non déterminé |
| Pression de vapeur (20 °C) | 3,6x10 ⁻¹¹ hPa (estimatif pour azadirachtine A) |
| Densité de vapeur | non déterminé |
| Densité | 0.98 g/ml (20°C) |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau | émulsionnable dans l'eau |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | non déterminé |
| Température d'auto-allumage | > 390°C |
| Température de décomposition | non déterminé |
| Viscosité | 281.4 mm ² /s (20°C) |
| Propriétés explosives | non déterminé |
| Propriétés comburantes | non déterminé |

9.2 Autres informations

aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

pas de donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Sous conditions normales (température ambiante), le produit est stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière du soleil ou des entrepôts très éclairés. Tenir à l'écart de feu ouvert et des sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases forts, oxydants forts, réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë | Oral LD ₅₀ >5'000 mg/kg (rat) Dermique LD ₅₀ >2'000 mg/kg (rat) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Lapin: Pas d'effet d'irritation (peut causer une irritation légère). |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Lapin: Pas d'effet d'irritation (peut causer une irritation passagère des yeux et larmoiement). |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Cochon d'Inde: Aucun effet de sensibilisation connu |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Test du micronoyau – souris: négative (NeemAzal technical) études de mutagénicité: Pas de mutagène (NeemAzal technical) |
| Cancérogénicité | Souris: 80 semaines – pas induit (NeemAzal-F) |
| Toxicité pour la reproduction | NOEL = 5000 mg/kg régime (NeemAzal-F) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | pas de donnée disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – | pas de donnée disponible |

exposition répétée
Danger par aspiration pas de donnée disponible

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)

| | |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poissons | Truite (aiguë) : LC ₅₀ (96 heures) = 160 mg/L |
| Crustacés | <i>Daphnia magna</i> EC50 (48 heures) = 1000 mg/L |
| Algues/plantes aquatiques | Le produit ni inhibite, ni stimule la production des algues. |
| Autres organismes | Abeilles (aiguë): inoffensif Abeilles (reproduction): pas d'effet nuisible pour le couvain lors d'un dosage de 6 l/ha. Les vers de terres: inoffensif (> 1000 mg/kg) |

Toxicité chronique (longue durée)

| | |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Poissons | Truite (longue durée) : LC ₅₀ (28 jours) = 130 mg/l |
| Crustacés | pas de donnée disponible |
| Algues/plantes aquatiques | pas de donnée disponible |
| Autres organismes | <i>Chironomus riparius</i> NOEL (28 jours) = 0,573 mg/L |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Dégradabilité abiotique | pas de donnée disponible |
| Dégradabilité physique et photochimique | pas de donnée disponible |
| Biodégradation | Le produit se dégrade rapidement dans l'eau et le sol ; biodégradable. |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| Coefficient de partage octanol-eau | pas de donnée disponible |
| Facteur de bioconcentration | pas de donnée disponible |

12.4 Mobilité dans le sol

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement | pas de donnée disponible |
| Tension superficielle | pas de donnée disponible |
| Adsorption/lixiviation | pas de donnée disponible |

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB et pas des substances PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Toxique pour les populations de l'espèce: Syrphes (*Episyrphus balteatus*), coccinelle à sept points (*Coccinella septempunctata*), Chrysopes (*Chrysoperla carnea*) et acariens prédateurs (*Amblyseius cucumeris*).

12.7 Autres informations

aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

| | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Elimination de Produit/ Emballage | Petits volumes et container vide peuvent être déposés avec les déchets domestiques. |
| Code/marquage des déchets conforme à OMoD | aucun |
| Information importante pour le traitement des déchets | aucun |

Information important pour le traitement d'eau sale aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Désignation du produit

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, AZADIRACHTIN A

14.3 Classe dangereuse

9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement/étiquetage des substances dangereuses pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport intérieur
Quantité limitée : 5 l
Groupe de transport : III
Transport maritime : l'eau polluante
Transport aérien : Eau polluante

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Habilitations aucune connue

Restrictions d'usage aucune connue

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date

28.08.2019